

## DIRECTIVES DE VISITE

1. La visite de la Sucre Suisse SA à Aarberg peut s'effectuer uniquement avec notre autorisation.
2. Les visites ont lieu que durant la campagne betteravière, soit de mi-octobre jusqu'env. début décembre.
3. Les visiteurs se rassemblent sur le parking en face de la Sucrierie près des installations de la protection civile (→ voir les panneaux jaunes ⇒ visiteurs, diarama). Pour les voitures et autocars des places de parc réservées sont à disposition.
4. L'heure d'arrivée doit être respectée. En cas de retard, la visite ne peut plus être garantie.
5. La visite des installations dure env. entre une heure et demie et deux heures.
6. Les classes de la 8<sup>ème</sup> année (plus de 14 ans) sont autorisées à participer aux visites guidées accompagnée par un enseignant responsable du groupe.
7. Enfants de 10 à 16 ans uniquement lorsqu'ils sont accompagnés par un adulte (max. de trois enfants par accompagnant).
8. **Le parcours se fait exclusivement à pied → pas d'ascenceurs à disposition pour les visiteurs. Les personnes qui ont de la peine à marcher ne peuvent malheureusement pas participer à la visite.**
9. Les visiteurs doivent se tenir aux indications du guide et du personnel de la Sucre Suisse SA.
10. Interdiction générale de fumer dans tous les locaux.
11. Les machines, appareils, installations électriques etc. ne doivent être touchés.
12. La Direction de la Sucre Suisse SA décline toute responsabilité pour des accidents pouvant se produire en cours de visite, soit
  - pour non observation du règlement
  - à la suite d'autres accidents (force majeure, explosion, incendie etc.)
13. Le responsable du groupe de visiteurs répond pour tout dégât éventuellement causé par un membre du groupe.